



POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ DES DONATEURS DE GTP

La présente politique de confidentialité des donateurs fournit des informations sur la manière dont Global Trust Partners traite les informations d'identification personnelle relatives aux dons.

Vente ou partage de vos informations personnelles

Global Trust Partners ne vend ni partage jamais vos informations à quiconque.

Partage les informations personnelles en dehors de Global Trust Partners

Nous pourrions vous demander la permission de partager vos informations personnelles avec des tiers, dans les cas suivants :

1. Traitement des dons/reçus et la promotion de nouvelles possibilités de collecte de fonds auprès de vous ;
2. Offrir des expériences, tels que des événements, des voyages, et des occasions de vous engager ;
3. Coordonner les services de soutien et les services d'urgence pour vous pendant vos voyages ;
4. Stocker vos informations dans un site d'hébergement tiers sécurisé, basé sur le « Cloud ».
5. Répondre à une demande légale ou réglementaire d'informations, mais uniquement si nous pensons que la demande est valide et qu'une réponse de notre part est nécessaire.
6. Entre les sociétés mères de Global Trust Partners, les filiales et les sociétés affiliées conjointement contrôlées par Global Trust Partners, et appartenant à son réseau qui nous aident à accomplir notre mission et atteindre notre but.
7. Lorsque nous regroupons, dépersonnalisons ou fragmentons des informations qui ne peuvent raisonnablement pas être utilisées pour vous identifier personnellement, mais qui peuvent nous aider à mieux collecter des fonds pour notre mission et notre objectif.

Ne partager pas vos informations personnelles en dehors de Global Trust Partners

1. Nous ne mettons pas nos listes de donateurs à la disposition d'autres sociétés pour qu'elles vous proposent des produits et des services.
2. Nous ne publions pas vos informations personnelles lorsque vous nous fournissez des témoignages sur l'efficacité de nos programmes et de nos efforts.
3. Nous ne partageons pas vos informations personnelles pour toute autre raison que celles décrites dans les sections 1 à 7 ci-dessus.

Collecte de vos informations personnelles

Si vous ne nous fournissez pas volontairement d'informations personnelles, nous ne les recueillons pas. Si vous nous fournissez des informations personnelles et que vous avez plus de 13 ans, nous supposons que vous souhaitez contribuer à notre mission et à nos objectifs. Nous vous contacterons pour vous informer des possibilités de partenariat dans le cadre de nos efforts, pour vous informer des événements, etc.

Options offertes aux donateurs concernant vos informations

Si vous êtes un donateur qui souhaite rester anonyme ou qui ne veut pas être contacté, veuillez nous le dire et nous nous conformerons à votre demande. Si vous souhaitez revoir, modifier ou mettre à jour vos informations, contactez-nous à l'adresse mail@gtp.org

Charte des droits des donateurs

Cette Charte des droits des donateurs est basée sur la Charte des droits des donateurs d'ECFA et c'est parce que Global Trust Partners se soucie profondément de ses donateurs, comme l'organisation qui l'a lancé, ECFA. Lorsque vous faites un don, assurez vous que l'organisation caritative que vous avez choisie fait recours à des normes et des politiques qui vous garantissent une "charte des droits" en tant que donateur.

Vous avez le droit de :

1. Savoir comment les fonds de l'organisation sont dépensés.
2. Savoir ce que les programmes que vous soutenez accomplissent.
3. Savoir que l'organisation respecte les lois fédérales, étatiques et municipales.
4. Savoir que les restrictions ou les spécifications de vos dons sont respectées par l'organisation.
5. Recevoir une réponse rapide et courtoise à vos demandes de renseignements sur les finances et les programmes.
6. Visiter les bureaux et les sites des programmes de l'organisation pour discuter personnellement avec le personnel.
7. Donner de bon cœur, sans subir de pression de la part de l'organisation.
8. Obtenir une copie des états financiers audités les plus récents de l'organisation.
9. Savoir qu'il existe un conseil d'administration responsable, qui supervise la mission de l'organisation.
10. Savoir que tous les appels de fonds sont véridiques et exacts.

Dernière mise à jour : Décembre 2019